



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/AC.2/2000/1
EUR/ICP/5021651/1
19 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

RÉUNION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE
SUR L'EAU ET LA SANTÉ À LA CONVENTION
DE 1992 SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET
DES LACS INTERNATIONAUX

Première réunion,
Budapest (Hongrie), 2-3 novembre 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE RÉUNION*

qui se tiendra à l'hôtel Helia, à Budapest,
et s'ouvrira le jeudi 2 novembre 2000 à 9 heures

1. Déclarations liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement intérieur (ECE/MP.WAT/5, annexe III)
4. Élection du bureau

* Établi par le secrétariat commun, après consultation du Président du Groupe de travail sur l'eau et la santé.

5. Rapport du secrétariat commun sur les progrès accomplis depuis l'adoption du Protocole (MP.WAT/AC.2/2000/3-EUR/ICP/5021651/3)
6. Problèmes rencontrés et succès remportés dans l'application des mesures requises par le Protocole et mesures à prendre à titre prioritaire
7. Élaboration des grandes orientations des principes directeurs relatifs aux systèmes de surveillance, d'alerte rapide et de notification nationaux et internationaux
8. Exposés nationaux sur les systèmes de surveillance, d'alerte rapide et de notification
9. Mesures à prendre à titre prioritaire en vue d'évaluer les risques pour la santé
10. Facilitation de l'accès aux sources de financement par une meilleure formulation des programmes et projets
11. Plan de travail (MP.WAT/AC.2/2000/4 – EUR/ICP/5021651/4)
12. Questions diverses
13. Rapport de la Réunion
14. Clôture de la Réunion

NOTES EXPLICATIVES

La première Réunion des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé se tiendra à l'hôtel Helia de Budapest, à l'invitation du Gouvernement hongrois. Elle s'ouvrira le 2 novembre 2000 à 9 heures et s'achèvera le 3 novembre 2000 à 16 heures.

Les langues de travail de la Réunion sont l'allemand, l'anglais, le français et le russe. Les délégations sont invitées à contacter les autorités du pays hôte à l'adresse donnée dans l'annexe pour tout complément d'information sur l'organisation de la Réunion.

Point 1 : Déclarations liminaires

Un représentant de la Hongrie fera une déclaration liminaire au nom du pays hôte. Les représentants des secrétariats de la CEE-ONU et de l'EURO-OMS, qui exercent ensemble les fonctions de secrétariat pour le Protocole, feront également des déclarations.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Il appartiendra à la Réunion d'adopter son ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document.

Point 3 : Règlement intérieur

Comme suite à la proposition faite par le Groupe de travail sur l'eau et la santé à sa réunion extraordinaire (Budapest, 3-4 avril 2000), la Réunion des Signataires est appelée à appliquer *mutatis mutandis* le règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, tel qu'il a été révisé à la deuxième Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.WAT/5, annexe III).

Point 4 : Élection du bureau

Selon la pratique établie lors des réunions intergouvernementales auxquelles a été négocié le Protocole sur l'eau et la santé, il appartiendra à la Réunion des Signataires d'élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Ainsi que le stipule l'article 18 du règlement intérieur (voir le point 3 ci-dessus), la première Réunion sera présidée par un représentant du pays hôte, qui est en l'occurrence la Hongrie.

Point 5 : Rapport du secrétariat commun sur les progrès accomplis depuis l'adoption du Protocole

La Réunion examinera une note du secrétariat commun sur les progrès accomplis depuis l'adoption du Protocole (MP.WAT/AC.2/2000/3 – EUR/ICP/5021651/3). Elle examinera en outre les résultats de la Conférence sur la gestion durable de l'eau et la santé qui s'est tenue le 1er juin 2000 à l'occasion des quatrièmes Rencontres internationales (Congrès et Foire commerciale) "ECWATECH-2000" (Moscou, 30 mai – 2 juin 2000).

Point 6 : Problèmes rencontrés et succès remportés dans l'application des mesures requises par le Protocole et mesures à prendre à titre prioritaire

Les représentants des Signataires feront rapport sur les mesures prises par leurs pays pour faire en sorte que le Protocole entre rapidement en vigueur et pour le mettre en œuvre. Le secrétariat commun invitera certains Signataires à animer les débats.

Point 7 : Élaboration des grandes orientations des principes directeurs relatifs aux systèmes de surveillance, d'alerte rapide et de notification nationaux et internationaux

La Hongrie, pays chef de file, établira de concert avec d'autres pays intéressés une note sur les questions importantes à régler aux fins de la mise en place ou de l'extension des systèmes de surveillance, d'alerte rapide et de notification nationaux et exposera des idées de coopération internationale. Cette note comportera des suggestions concernant les grandes orientations que la Réunion des Signataires est appelée à approuver à titre de point de départ de l'élaboration d'un projet de principes directeurs qui sera soumis à l'examen des Parties au Protocole à leur première réunion.

Point 8 : Exposés nationaux sur les systèmes de surveillance, d'alerte rapide et de notification

Le secrétariat commun, après consultation du pays hôte, invitera certains pays à faire des exposés sur les succès remportés dans ce domaine et les problèmes qu'ils ont rencontrés.

Point 9 : Mesures à prendre à titre prioritaire en vue d'évaluer les risques pour la santé

Les Signataires échangeront leurs vues sur la manière de déterminer quelles mesures doivent être prises à titre prioritaire et notamment d'encourager la participation, à cette opération, de ceux qui travaillent dans le domaine de la santé (médecins, hôpitaux, etc.). Le secrétariat commun, après consultation du pays hôte, invitera certains des États signataires et des organisations internationales à établir des notes sur les mécanismes d'évaluation des risques d'origine chimique, microbiologique et physique (inondations) pour la santé. Les auteurs présenteront dans ces notes un petit nombre de points importants en la matière, que la Réunion des Signataires pourrait prendre comme point de départ des travaux dans ce domaine.

Point 10 : Facilitation de l'accès aux sources de financement par une meilleure formulation des programmes et projets

La Fédération de Russie présentera une note sur les enseignements qui se dégagent des projets pilotes concernant la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières.

Le secrétariat commun, après consultation du pays hôte, invitera d'autres pays et des organisations internationales, des institutions et des programmes, ainsi que des représentants du secteur privé, à informer la Réunion des activités de coopération internationale en cours et des moyens qui s'offrent de passer de l'identification d'un problème à la formulation d'une solution, puis à l'identification des sources de financement et la gestion de la participation de ces sources. L'accent sera mis tout particulièrement sur la question de savoir comment faire en sorte que ceux

qui travaillent dans le domaine de la santé à l'échelon des collectivités locales et les petites sociétés d'approvisionnement en eau participent à ces opérations.

Les Signataires examineront les exposés écrits et oraux et prendront des arrangements afin d'aider leurs pays à formuler et à mettre en œuvre des projets.

Point 11 : Plan de travail

La Réunion des Signataires examinera le projet de plan de travail (MP.WAT/AC.2/2000/4 - EUR/ICP/5021651/4), dans lequel sera développé le domaine d'activité 4, relatif à l'eau et à la santé humaine, du plan de travail établi en application de la Convention pour la période 2000-2003. La Réunion y incorporera les activités liées à l'application provisoire du Protocole, en attendant que celui-ci entre en vigueur, et décidera d'autres préparatifs à entreprendre éventuellement en vue de la première réunion des Parties. Y seront énoncées les suggestions touchant l'exécution de ces tâches par les groupes de travail mis en place en application de la Convention, par les Parties ou les Signataires chefs de file, ou par le secrétariat commun.

Point 12 : Questions diverses

Pour le moment, le secrétariat commun n'a rien à proposer au titre de ce point.

Point 13 : Rapport de la Réunion

Suivant la pratique établie à la Réunion des Parties à la Convention, les Signataires souhaiteront peut-être confier aux membres du bureau le soin d'adopter en leur nom le rapport de la Réunion qu'établira le secrétariat commun. Le rapport sera publié sous la cote MP.WAT/AC.2/2000/2 - EUR/ICP/5021651/2.

Point 14 : Clôture de la Réunion

Un représentant de la Hongrie prononcera la clôture de la première Réunion des Signataires le 3 novembre à 16 heures.